

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 15 octobre 2024

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce quinzième jour du mois d'octobre deux mille vingt-quatre à dix-sept heures une, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du conseil de la Ville Steve Dorval.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2024-0586

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0587

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Une personne dépose des documents concernant l'installation d'une clôture sur une propriété de la rue du Grand-Tronc. Une personne dépose des documents concernant un débordement d'eau provenant de la rue Saint-Laurent. Quatre questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par la greffière et le maire répond aux questions.

CV-2024-0588

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 23 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0589

Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 23 septembre 2024

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 23 septembre 2024 est déposé.

CV-2024-0590

Embauche d'une directrice de l'environnement

Document d'aide à la décision [GCH-2024-093](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0717 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'embaucher Geneviève Coudé-Lévesque à titre de Directrice de l'environnement, poste de cadre supérieur contractuel à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties, tel que joint à la fiche de prise de décision GCH-2024-093.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0591

Report du prononcé de la décision relative à la demande de démolition de l'immeuble situé au 672, rue Saint-Joseph (lot 3 021 327 du cadastre du Québec, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [GRE-2024-033](#)

ATTENDU la demande de démolition de l'immeuble situé au 672, rue Saint-Joseph (lot 3 021 327 du cadastre du Québec, secteur Lévis);

ATTENDU la décision du comité de démolition rendue le 11 avril 2024;

ATTENDU la tenue de l'audition de la demande de révision de la décision du comité de démolition lors de la séance extraordinaire du conseil de la Ville, tenue le 4 septembre 2024;

ATTENDU les arguments présentés lors de la demande de révision dans le cadre de cette audition;

ATTENDU la résolution CV-2024-0529 fixant la date du prononcé de la décision au 15 octobre 2024;

ATTENDU qu'un délai supplémentaire est requis pour compléter l'analyse de cette demande de révision ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0719 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De reporter le prononcé de la décision dans le cadre de la demande de démolition de l'immeuble situé au 672, rue Saint-Joseph (lot 3 021 327 du cadastre du Québec, secteur Lévis), à la séance ordinaire du conseil de la Ville du 11 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0592

Appui au dépôt d'une demande de subvention du Collectif canopée à l'initiative croissance de la canopée des collectivités canadiennes

Document d'aide à la décision [ENV-2024-018](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0720 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'appuyer le Collectif canopée pour le dépôt d'une demande de financement dans le cadre de l'initiative croissance de la canopée des collectivités canadiennes de la Fédération canadienne des municipalités pour le verdissement du territoire de la Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0593

Bourses aux athlètes ambassadeurs de Lévis

Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2024-008](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0722 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'accepter les recommandations du comité d'évaluation relatives aux bourses des athlètes ambassadeurs de Lévis, telles que mentionnées à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2024-008.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0594

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2024-013](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0724 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2024-013, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0595

Modification de règlements d'emprunt fermés relative à l'annulation du pouvoir d'emprunt et demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Document d'aide à la décision [FIN-2024-047](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0725 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De modifier les règlements d'emprunt, tels que joints à la présente fiche de prise de décision FIN-2024-047, par le remplacement des montants de la dépense et de l'emprunt par ceux énumérés à cette fiche de prise de décision, considérant, le cas échéant, des appropriations du fonds général et des subventions reçues, de même que de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'annuler les soldes résiduels de chacun de ces règlements dans ses registres.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0596

Dépôt du rapport concernant l'émission d'obligations du 23 août 2024

Document d'aide à la décision [FIN-2024-050](#)

Le rapport concernant l'émission d'obligations au montant de 42 330 000 \$, datée du 23 août 2024, est déposé, à titre d'information.

CV-2024-0597

Dépôt du rapport du comité consultatif agricole de la séance tenue le 2 mai 2024

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-109](#)

Le rapport du comité consultatif agricole de la séance tenue le 2 mai 2024, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-109, est déposé, à titre d'information.

CV-2024-0598

Attribution de toponymes et mandats au comité de toponymie

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2024-019-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0733 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'attribuer le toponyme « chemin des Efforts » au tronçon qui croise la route Bécarr et qui porte le numéro de lot 2 295 771 du cadastre du Québec (secteur Saint-Jean-Chrysostome).

D'attribuer le toponyme « Poste de police » et le toponyme « Maison de justice de proximité » à l'édifice localisé au 1045 et 1047, chemin du Sault (secteur Saint-Romuald).

De maintenir le toponyme actuel du parc des Grandes-Pointes (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon).

De mandater le comité de toponymie afin de formuler une recommandation pour l'attribution d'un toponyme dans le but de reconnaître la contribution à la communauté lévisienne apportée par monsieur Philippe Laberge.

De maintenir le toponyme actuel du Centre culturel de Lévis (secteur Lévis).

De mandater le comité de toponymie afin de formuler une recommandation pour l'attribution d'un toponyme dans le but de reconnaître la contribution à la communauté lévisienne apportée par monsieur Michel Lessard.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0599

Aide financière à Ruche Chaudière-Appalaches

Document d'aide à la décision [DEV-2024-060](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0727 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'accorder une aide financière de 50 000 \$ à Ruche Chaudière-Appalaches, pour le déploiement d'un accompagnement personnalisé aux entreprises situées sur le territoire, afin de promouvoir le financement participatif et de les soutenir dans son utilisation.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0600

Aide financière à Amis du boisé de l'Auberivière

Document d'aide à la décision [DEV-2024-065](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0728 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'accorder une aide financière d'un montant maximum de 31 821 \$ à Amis du boisé de l'Auberivière, pour son projet de restauration des sentiers de randonnée au parc Valéro les écarts (phase 3), conformément à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0601

Remerciements aux Amis du boisé de l'Auberivière

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De remercier les Amis du boisé de l'Auberivière pour leur implication exceptionnelle et leur engagement envers la qualité de vie des citoyennes et citoyens de notre communauté, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0602

Option de renouvellement de l'entente intermunicipale intervenue avec la Ville de Québec, concernant la fourniture de services de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées

Document d'aide à la décision [APP-2024-115](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0729 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'exercer la première option de renouvellement d'un an prévue à l'entente intermunicipale intervenue avec la Ville de Québec, concernant la fourniture de services pour la réception et le traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées, attribuée par la résolution CV-2023-03-86, se terminant le 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0603

Régularisation du titre de propriété d'une partie de l'assiette de la rue Sainte-Marie (secteur Lévis, partie du lot 3 018 366 du cadastre du Québec)
Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-033](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0731 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'identifier l'assiette de la rue Sainte-Marie (secteur Lévis), correspondant à une partie du lot 3 018 366 du cadastre du Québec, telle qu'elle est illustrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-033, et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le troisième alinéa de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au Registre foncier la déclaration prévue au sixième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette rue.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0604

Vente du lot 6 544 967 et de parties des lots 2 059 514 et 6 544 968 du cadastre du Québec (rue du Maréchal, secteur Pintendre), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ce lot et ces parties de lots
Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-036](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0732 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'accepter l'offre d'achat de 9312-8429 Québec inc. du lot 6 544 967 et des parties des lots 2 059 514 et 6 544 968 du cadastre du Québec, telle qu'elle est jointe à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-036, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D'affecter un montant de 926 000 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels situés dans les zones et parcs industriels et le solde du produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

De confirmer que ce lot et les parties de ces lots ne sont plus affectés à l'utilité publique, conditionnellement à leur vente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0605

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-81 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [TMD-2024-016-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-81 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2024-016-R-1.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement du stationnement public municipal de l'Église de Saint-Romuald et sur une partie des rues Saint-Laurent (secteur Lévis), Bossuet (secteur Lévis), Verlaine (secteur Lévis), Semences (secteur Lévis), Rogations (secteur Lévis), J.-B.-Michaud (secteur Lévis), Charles-Rodrigue (secteur Lévis), Coutances (secteur Pintendre), Wolfe (secteur Lévis), Jacques-Jobin (secteur Lévis) et Marie-Rollet (secteur Lévis).

CV-2024-0606

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-79 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [TMD-2024-019](#)

Le membre du conseil de la Ville Amélie Landry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-79 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2024-019.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement, sur une partie des rues Pierre-Perrault (secteur Saint-Nicolas), Monseigneur-Bourget (secteur Lévis), Guillaume-Couture (secteur Lévis), Denis-Garon (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), Albert-Rousseau (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et Giguère (secteur Lévis) et de remplacer les mots « article 23 » par « article 24 » dans l'article 26.

CV-2024-0607

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-80 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [TMD-2024-020](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-80 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et il dépose le projet de règlement, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2024-020.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement, sur une partie des rues des Trappistines (secteur Saint-Romuald), Guillaume-Couture (secteur Lévis), Létourneau (secteur Lévis), du Vieux-Fort (secteur Lévis), Alphonse-Desjardins (secteur Lévis), Berlioz (secteur Lévis), Dorimène-Desjardins (secteur Lévis), Saint-Omer (secteur Lévis), Pénin (secteur Saint-Jean-Chrysostome), Saint-Laurent (secteur Lévis), du Sault (secteur Saint-Romuald), des Aulnaies (secteur Saint-Romuald) et Marie-Louise-Genest (secteur Saint-Romuald).

CV-2024-0608

Adoption du Second projet de règlement RV-2024-34-76 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de certains usages associés à des activités culturelles et artistiques ainsi que la classe d'usages H4, habitation bifamiliale isolée, dans la zone M2072, rue Saint-Laurent, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-110](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-0726 ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Second projet de règlement RV-2024-34-76 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-0480, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-110.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0609

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2024-0610

Félicitations à la Maison des jeunes l'aigle, Maison des jeunes la ruche,

Maison des jeunes Charny Breakeyville, Maison des jeunes de Saint-Jean-Chrysostome et Maison des jeunes l’Azymut

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé à l’unanimité

De féliciter la Maison des jeunes l’aigle, Maison des jeunes la ruche, Maison des jeunes Charny Breakeyville, Maison des jeunes de Saint-Jean-Chrysostome et Maison des jeunes l’Azymut pour leur initiative dans l’organisation et la tenue de l’activité Ados aux fourneaux, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2024-0611

Demande à l’administration relative à l’adoption d’un règlement complet sur la pollution lumineuse plutôt qu’une courte mention dans le règlement sur les nuisances de la ville (Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l’ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy a adopté le 20 septembre dernier un règlement sur le contrôle de la pollution lumineuse ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement est né à la suite d’une problématique liée à la présence de serres à grandes surfaces à Saint-Félicien, produisant un éclairage intrusif sur le voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE la cohabitation des parcs avec le voisinage nécessite aussi un encadrement plus restrictif ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé à l’unanimité

Que le conseil de la Ville de Lévis demande à l’administration de prioriser l’analyse qui mènera à la rédaction d’un règlement encadrant la pollution lumineuse, inspiré du Règlement 317-2024 de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, et ce, le plus rapidement possible.

Adoptée à l’unanimité

CV-2024-0612

Mandat à l’administration concernant une proposition d’un projet pilote pour l’ajout de barbecues publics et permanents dans un parc public de Lévis à l’été 2025

CONSIDÉRANT QUE plusieurs Lévisiennes et Lévisiens expriment un intérêt accru pour des espaces de rassemblement extérieurs, particulièrement en période estivale, afin de favoriser la convivialité et les activités communautaires ;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de barbecues publics au charbon dans les parcs peut encourager les activités de plein air, les rencontres intergénérationnelles, et renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE les barbecues publics contribuent à diversifier l'utilisation des parcs municipaux, en complément d'autres installations déjà en place (aires de jeux, tables de pique-nique, etc.) ;

CONSIDÉRANT QUE les barbecues publics offrent une option abordable pour les Lévisiennes et Lévisiens sans avoir à investir dans un équipement personnel, ce qui contribue à l'équité sociale ;

CONSIDÉRANT QUE certains quartiers sont en forte densification et que les nouvelles constructions sont moins adaptées à ce genre d'équipement ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs grandes villes telles que Montréal, Gatineau et Québec ont instauré des projets similaires, offrant des espaces aménagés sécuritaires pour les barbecues publics ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

Que le conseil de la Ville de Lévis mandate l'administration d'étudier la possibilité d'élaborer un projet pilote visant l'installation de barbecues publics permanents dans un parc de la Ville, afin de favoriser les rassemblements communautaires et l'utilisation conviviale des espaces verts.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0613

Félicitations aux membres du personnel de la Résidence Saint-Antoine

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les membres du personnel de la Résidence Saint-Antoine pour l'organisation et la tenue d'une activité dans le cadre de la Fête nationale des aînées et aînés, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-0614

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 h 10, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière